



**APPEL A CANDIDATURE POUR DES BOURSES D'EXCELLENCE SCIENCES TECHNIQUES
2023-2024**

L'ESUP JEUNESSE renouvelle pour l'année académique 2023/2024 son programme de bourses d'excellence initié depuis 2015, pour soutenir les élèves et les étudiant(e)s désirant poursuivre leurs études à l'ESUP JEUNESSE, et qui se seront distingué(e)s par l'excellence dans :

- Le parcours scolaire ;
- L'implication sociale ;
- Les activités communautaires, sportives ou artistiques.

Ces bourses sont disponibles pour les filières suivantes :

- 1- Niveau Première année (L1) :
 - **Electromécanique ;**
 - **Design d'espace.**
- 2- Niveau deuxième année (L2) :
- 3- Toutes les filières en sciences techniques de l'ESUP.
- 4- Niveau Licence (L3) :
 - **Toutes les filières en sciences techniques de l'ESUP.**
- 5- Niveau master (M1) :
 - **Toutes les filières en sciences techniques de l'ESUP.**

Ces bourses sont réparties en trois (03) types.

I. TYPES DE BOURSES

| Désignation | Valeur | Niveaux | | | |
|---------------|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | L1 | L2 | L3 | Master |
| Bourse or | Scolarité entière de la classe | 01 | | 01 | 01 |
| Bourse argent | Demi-scolarité de la classe | 01 | 01 | 01 | 01 |
| Bourse bronze | Tiers de la scolarité de la classe | 02 | 02 | 02 | 02 |
| Total | | 04 | 03 | 04 | 04 |

Total général quinze (15) bourses.

- NB :** - Les bourses L1 sont octroyées pour au plus deux (02) années académiques ;
 - les bourses L2 sont octroyées pour au plus deux (02) années académiques ;
 - les bourses Licences sont octroyées pour une année académique ;
 - les bourses Masters sont octroyées pour au plus deux (02) années académiques.

II. CRITERES D'ELIGIBILITE

II.1. Critères généraux

- Être âgé au plus de : 20 ans pour le DTS (L1), 21 pour la L2, 22 pour la licence (L3) et 23 ans pour le master 1 (M1), au plus tard le 31 décembre de l'année en cours ;
- Être discipliné. Pour cela l'avis de la Direction Académique est exigé ;

NB : La bourse n'est pas cumulable avec une autre bourse. Si un lauréat se trouve dans ce cas au moment de la rentrée académique, il devra faire un choix et renoncer à l'une des deux bourses. Il vaudra bien avertir l'ESUP- JEUNESSE de sa décision.

- Les candidatures féminines sont vivement encouragées ;
- La bourse est nominale, non reportable, non transférable.

II.2. Critères spécifiques

a - Bourse OR

Peuvent en bénéficier dans la limite du nombre cité plus haut, les étudiants ayant obtenus :

- une moyenne générale supérieure ou égale à 15/20 au BAC pour les postulants au DTS (L1);
- une moyenne générale supérieure ou égale à 15/20 et au moins 12/20 par matière pour les postulants à la licence (L3) et le Master 1(M1) ;

b - Bourse ARGENT

Peuvent en bénéficier dans la limite du nombre cité plus haut, les étudiants ayant obtenus :

- Une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 au BAC pour les postulants au DTS ;
- Une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 en L1 pour les postulants en L2 ;
- Une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 et au moins 11/20 par matière pour les postulants à la licence (L3), le Master 1(M1).

C - Bourse BRONZE

Peuvent en bénéficier dans la limite du nombre cité plus haut, les étudiants ayant obtenus :

- Une moyenne générale supérieure ou égale à 13/20 au BAC pour les postulants au DTS ;
- Une moyenne générale supérieure ou égale à 13/20 à l'en L1 pour les postulants en L2 ;
- Une moyenne générale supérieure ou égale à 13/20 et au moins 10/20 par matière pour les postulants à la licence (L3), le Master 1(M1).

NB : La reconduction de la bourse d'une année à l'autre est faite aux conditions suivantes :

- **Bourse or** : avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 15/20 avec au moins 12/20 dans chaque matière ;
- **Bourse argent** : avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 avec au moins 11/20 dans chaque matière ;
- **Bourse bronze** : avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 13/20 avec au moins 10/20 dans chaque matière.

III. CONDITIONS

- être engagé à défendre les couleurs de l'ESUP et à promouvoir son image à travers les compétitions sportives, culturelles, et artistiques ;
- Accepter en contrepartie de la bourse de prêter son image dans le cadre des campagnes de publicité de l'ESUP Jeunesse et mettre à la disposition de l'ESUP Jeunesse son image afin de concevoir et de produire les différents outils de la campagne.

IV. SESSION DE SELECTION

Une session unique de candidatures est organisée cette année selon le calendrier suivant :

- **début de dépôt des dossiers de candidature** : le mercredi 2 août 2023 de 8 h 00 à 12 h 00, au Secrétariat académique de l'ESUP-Jeunesse ;
- **date limite de réception des dossiers de candidature** : le jeudi 31 août 2023 à 12 h 00 ;
- **annonce des résultats** : la liste des candidats retenus sera publiée à l'ESUP JEUNESSE et sur son site web www.esupjeunesse.net ainsi que sur la page Facebook au plus tard le lundi 18 septembre 2023.

NB : l'annonce des résultats, dès le mois de septembre 2023, permet aux étudiants qui auraient postulé à d'autres programmes de bourses, d'avoir connaissance de la proposition avant de se déterminer dans leur choix d'études.

V. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un formulaire de demande de bourse à remplir (disponible sur le site et à la scolarité de l'école) ;
- un Curriculum Vitae incluant les diplômes obtenus avec les relevés de notes ;
- une lettre de motivation ;
- une lettre de recommandation ;
- toutes autres informations utiles.

Ouagadougou le 1 août 2023

Le Directeur Général

Ladi Ismaël TOURE

